



La newsletter spéciale fusion des équipes CFDT BPATL et BPO

Retrouvez aussi toutes nos informations sur nos sites internet www.cfdtbpatl.jimdo.fr et www.cfdtbpo.fr

Par ce document que nous voulons périodique, la volonté des élus CFDT est de donner une information régulière et la plus précise possible des travaux en cours pour le projet de rapprochement de nos 2 banques.

L'annonce du projet de rapprochement le 21 mars 2017, mobilise depuis les équipes CFDT de la BPO et la BPATL.

Le calendrier des travaux imposé par les Directions Générales et la confidentialité de certaines informations nécessitent pour vos représentants de communiquer de façon régulière afin de vous donner le degré d'avancement des travaux et tenter de répondre à vos questions légitimes.

Comme dans toute fusion, l'objectif de vos représentants est de s'assurer du respect du droit du travail et de protéger les intérêts des salariés des 2 banques.

Une commission CRC (Commission Régionale de Concertation) a été mise en place pour étudier le volet social de la fusion.

Les deux premières réunions de lancement ont eu pour finalité de présenter le calendrier de la fusion et l'accord de méthode.

Les Directions Générales des 2 banques sont assistées par 2 cabinets de conseils spécialisés :

- EXTON CONSULTING (déjà connu pour BPO avec la mise en place des réorganisations Siège et Réseau)
- ALIXIO

Les élus des deux Comités d'Entreprise et des CHSCT ont décidé de s'appuyer sur les compétences du cabinet SECAFI pour étudier les modalités de la fusion.

D'ores et déjà, nous avons demandé que les Directions Générales soient transparentes et dévoilent leur projet dans leur intégralité (Siège et Réseau) avec les impacts sociaux des réorganisations.

Nous avons demandé à la Direction Générale :

- De réviser le calendrier avec une demande de négociation des Plans de Sauvegarde l'Emploi (PSE) et du Plan de Départ Volontaire (PDV) avant 2018 ;
- Des précisions sur la banque absorbante qui aura des conséquences sur la localisation des services ;
- L'impact sur l'organisation future du réseau de distribution ;
- L'objectif de suppression de postes par rapport à l'effectif autorisé dans le futur ensemble ;

Ce que l'on peut dévoiler aujourd'hui :

- Une organisation des services du siège unifiée et localisée
- Les services supports seront les premiers impactés : Ressources Humaines (socle social et gestion RH unique), comptabilité unique, services informatiques (un seul système d'information).

**FUSION
LA CFDT EN ACTION !**

Pour les élus CFDT les impacts organisationnels vont apporter des changements conséquents dans la vie des salariés. Ils doivent donc être communiqués aux membres de la CRC, aux élus de CE, aux élus de CHSCT ainsi qu'à l'expert qui les accompagne ;

La fusion informatique va, elle aussi, fortement impacter les équipes, les clients et les façons de travailler. Or elle n'est prévue que courant 2018 ;

Le réseau de distribution va se retrouver assez rapidement concerné par les propositions de reclassement ;

Le choix ou pas de la sous-traitance et des transferts de certaines activités aura des effets induits sur l'organisation et l'effectif ;

La fusion en transversalité des Crédits Maritimes Bretagne Normandie et Atlantique va produire des effets sur les salariés qui proviennent de ces entreprises et ont déjà été impactés par des Plans sociaux. De même les salariés de la BPO et de la BPATL vont se voir concernés par la nouvelle organisation de ces banques adossées.

Ces éléments, non exhaustifs, montrent bien que la réorganisation de l'entreprise et ses impacts ne vont pas s'arrêter à la date de la fusion juridique mais vont continuer de produire des effets sur les mois qui vont suivre.

Les élus CFDT ont le devoir de prendre tous ces éléments en considération pour la mission qui est la leur dans cette fusion, qui leur est imposée. Ils ont donc besoin de l'accompagnement d'un expert pour les éclairer et les conseiller.

Dernière minute !

Les élus CFDT ont également demandé aux Directions Générales de renégocier les accords d'intéressement et de participations en neutralisant les coûts de fusion sur les enveloppes financières.

Il n'est en effet pas pensable pour la CFDT que la décision du rapprochement de nos 2 banques entraîne une quelconque perte de revenus pour les salariés !!

Nous sommes au début d'un projet qui va impacter l'ensemble des personnels des 2 banques, Siège et Réseau.

La CFDT communiquera à l'issue de chaque réunion du CRC, les informations relatives à la fusion et aux projets engagés par la Direction.

**FUSION
LA CFDT EN ACTION !**

